

BOURSE AU MERITE PAR UNILASALLE

Elle peut être octroyée à certains étudiants en 1ère ou 2ème année sous conditions, ils doivent :

- être boursiers
- avoir eu une mention "assez bien", "bien", ou "très bien" au bac ou une moyenne supérieure à 16 en 1ère année d'ingénieurs
- suivre les deux premières années post-bac des formations d'ingénieurs et de bachelors, à l'exception des années proposées en alternance.
- s'engager à donner 20 heures de leur temps au service de l'école

Le montant pour les titulaires du bac varie en fonction de la mention qu'ils ont obtenue :

- Assez bien : en 1ère année couvre 10 % des frais de scolarité, en 2ème année : 10 %
- Bien : en 1ère année, 25 % et 25 % en 2ème année
- Très bien : en 1ère année 50 % et 50 % en 2nde année

La demande est à saisir lors de l'inscription en ligne

https://www.unilasalle.fr/sites/default/files/paragraph-telechargement-fichiers/2023dec_Dispositif_boursiers_web.pdf

UniLaSalle - Campus de Beauvais :

19 rue Pierre Waguet

60026 - Beauvais

<https://www.unilasalle.fr/financer-vos-etudes>